

Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Postulat : Commission jeunesse

Contexte du postulat

La jeunesse constitue une part importante de la population communale, et pourtant elle est peu souvent questionnée et entendue sur sa vision de la politique de la jeunesse, des infrastructures ou des activités que propose ou pourrait proposer Bourg-en-Lavaux. Pourtant ne paraît-il pas censé de l'impliquer en la questionnant et en lui laissant la possibilité de s'exprimer sur son propre sort ? En 2012, la Municipalité avait déjà questionné la jeunesse pour la réalisation d'une infrastructure la concernant. Le projet avait mobilisé des dizaines de jeunes et avait fini par aboutir sur le terrain très fréquenté du multisport de Cully. Malheureusement il s'agit à ce jour de la seule consultation faite auprès des jeunes de la commune. Le postulat suivant a pour but de préserver cette participation de la jeunesse.

Un outil d'éducation démocratique

Citoyens en devenir, la jeunesse pourrait, en plus de bénéficier d'une attention de la part des autorités, exercer une forme primaire d'expression démocratique. La jeunesse est la part de la population qui exerce le moins son pouvoir démocratique. Lui permettre de participer à son échelle et sur des sujets la concernant constituerait une forme de formation au vote et à la participation. Avec l'aide de leurs parents et enseignants la jeunesse de Bourg-en-Lavaux pourrait bénéficier d'une véritable éducation civique, pour les accompagner à s'intéresser à la politique communale.

Un projet réaliste

Pour la réalisation de ce postulat, nous nous sommes entretenus avec les promotrices de projet jeunesse de jaiunprojet.ch du centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Cet échange nous a permis de répondre à nos interrogations pour développer et affiner ce présent postulat.

Impliquer les jeunes dans le débat démocratique à l'échelle communale n'est en fait pas nouveau. Effectivement, récemment notre commune voisine de Lutry a organisé des « assises de la jeunesse ». Leur projet a été un succès, un grand nombre de jeunes ont participé à cet exercice de la démocratie. D'autres communes du canton ont elles aussi décidé d'impliquer les jeunes dans le débat communal, comme Ollon, Moudon, Gland ou encore l'Ouest-lausannois. Ces succès nous montrent bien que la jeunesse est prête à s'engager.

Le projet de décision

Il existe une multitude de commissions diverses et variées dans notre commune, développement durable, culture, etc. Mais aucune commission, ni autre moyen d'écoute des générations futures, n'est actuellement en place. La création d'une commission municipale de la jeunesse pourrait favoriser la participation de la jeune génération, des associatifs, et autres, comme les acteurs scolaires, de médiation et de prévention, dans les différents projets et initiatives et par conséquent, aider la Municipalité à l'initiation, la coordination et la réalisation de ceux-ci. En plus de cette commission, les autorités auraient à questionner la jeunesse ponctuellement sur des propositions de la Municipalité et de la commission, ainsi qu'un espace où ils pourront proposer leurs propres projets.

D'un point de vue financier, ce projet, comme les autres commissions ne nécessitera aucun apport financier important, si ce n'est pour l'entretien de celle-ci (location de salle pour séance, etc.).

Les propositions ne devront pas être des contraintes pour les autorités, mais elles seront discutées par la commission, puis un rapport devra être ponctuellement rapporté au conseil communal. De plus, le choix des modalités de ce projet, tel que l'âge des participants, les membres de la commission, ou encore le format du questionnaire, sont laissées à la municipalité.

Conclusion :

En conclusion de ce qui précède, nous considérons qu'impliquer la jeunesse de Bourg-en-Lavaux dans le débat démocratique dans la politique de la jeunesse, ainsi que plus généralement dans la vie collective, est une nécessité pour la commune. D'autant que cela permettrait aussi de promouvoir la citoyenneté de la jeunesse de notre belle commune.

Le postulat demande donc à la municipalité :

1. D'organiser une commission municipale de la jeunesse regroupant conseillers communaux, jeunes, associations, la Municipalité et autres acteurs du domaine pour proposer des projets concrets et maintenir des discussions sur la politique de la jeunesse de la commune.
2. De soumettre ponctuellement un questionnaire (ou une autre modalité similaire) aux jeunes de la commune avec comme but qu'ils puissent proposer des initiatives aux autorités, ainsi qu'ils puissent être consultés sur les projets des autorités.

Bourg-en-Lavaux, Octobre 2021

Basile Debraine

Léon Denisart